

Revue de presse #62



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils. Auteur; Damon / Voix d'Exils.

Sous la loupe : Le Danemark poursuit son objectif « zéro migration » / Le canton de Neuchâtel innove en matière d'intégration / Délit de solidarité : retour sur la cas d'Anni Lanz

Le Danemark poursuit son objectif « zéro migration »

RFI, le 13 mai 2021

Après plusieurs mois des pourparlers, la Danemark et le Rwanda ont signé un protocole d'entente stipulant que les personnes enregistrées dans le pays nordique seront désormais renvoyées dans le pays africain. C'est en effet dans un centre de réfugiés au Rwanda que seront déposés leurs demandes. Selon le ministre danois de l'Immigration, Mattias Tesfaye, lui-même fils de réfugié, ce système sera plus humain et équitable, car il réduira les flux sur les routes migratoires où l'on risque

sa vie. Cet accord s'inscrit dans la ligne directrice de politique migratoire du Danemark dont l'objectif présupposé est de réduire la migration à zéro. Cette mesure est néanmoins dénoncée par des organisations de défense des droits de l'Homme pour lesquelles la crainte que d'autres pays européens suivent le Danemark subsiste. Pour rappel, cet accord intervient au moment où les autorités danoises ont décidé de révoquer les permis de séjour temporaires des centaines de Syriennes et Syriens car elles jugent que la situation en Syrie est désormais stable.

Le canton de Neuchâtel innove en matière d'intégration

RTS, le 7 mai 2021

En faisant appel à 16 partenaires, le canton de Neuchâtel a lancé début février le projet ESPACE (Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences). Ce projet propose notamment des cours pour acquérir des compétences de base en français et en informatique. Le but est également d'offrir des clés de compréhension aux personnes migrantes sur l'environnement dans lequel elles évoluent et de proposer des activités telles que du théâtre ou de l'expression écrite. Pour les personnes réfugiées, les cours sont gratuits, tandis que pour les autres nouveaux venus en Suisse, ils sont disponibles à des prix très abordables. ESPACE offre également des places de stages dans les domaines de la restauration, du secrétariat ou de l'intendance. Ce projet a bénéficié du soutien du Secrétariat d'État aux migrations qui le considère comme un projet-phare de l'Agenda Intégration Suisse.

En 2020, notre rédaction a consacré un article au projet ESPACE:

Un ESPACE pour vivre la diversité

Délit de solidarité : retour sur la cas d'Anni Lanz

Human Rights, le 21 avril 2021

En 2020, Anni Lanz – une septuagénaire active dans le domaine des droits humains – a été condamnée en vertu de l'article 116 al. 2 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Pour rappel, en février 2018, Anni Lanz a été arrêtée à la frontière entre la Suisse et l'Italie alors qu'elle tentait de ramener sur le territoire helvétique un Afghan souffrant d'un grave stress post-traumatique. Conformément à la procédure Dublin, ce dernier avait été renvoyé par les autorités en Italie et ce malgré l'existence des rapports médicaux attestant qu'il ne devrait pas être séparé de sa famille. En décembre 2018, Anni Lanz tente sans succès un recours de première instance auprès du Tribunal du district de Brigue. Par la suite, l'affaire est portée devant la Tribunal fédéral. Au final, Anni Lanz écopera d'une amende de 800 francs suisses, en plus des frais de procédure s'élevant à 3000 francs suisses. Au cours du procès, une initiative parlementaire visant à dépenaliser la solidarité en Suisse a été lancée. Elle n'a cependant pas obtenu la majorité au Conseil national. Le cas d'Anni Lanz a néanmoins permis de mettre en évidence la profonde fracture de la société suisse sur le sujet et il invite à une réflexion tant individuelle que collective sur la question.

La rédaction vaudoise de Voix d'Exils